

Montreuil, le 2 janvier 2017

NOTE D'INFORMATION

CONGRÈS EXTRAORDINAIRE DE L'UGFF :

RÉUNION DU 15 DECEMBRE AVEC PHILIPPE MARTINEZ

Le 5 octobre dernier, 6 Secrétaires Généraux de Fédérations (Activités Postales et Télécommunications, Education-Recherche-Culture, Equipement- Environnement, Finances, Police, Travailleurs de l'Etat) avaient écrit au Secrétaire Général de la Confédération pour demander « une rencontre », dans le cadre de la préparation du congrès de l'UGFF (qui n'a pas été associée à cette démarche), afin de « permettre une réflexion collective constructive concernant l'outil Fonction publique dans la CGT ». La Fédération de la Santé et de l'Action Sociale et celle des Services Publics n'ont pas été contactées.

La réunion demandée s'est tenue le jeudi 15 décembre au matin.

Etaient présents : Philippe Martinez, Pascal Bouvier (membre du Bureau Confédéral et référent de l'UGFF, 5 des 6 Fédérations signataires du courrier (la FAPT était excusée) et l'UGFF.

Il n'était clairement pas prévu collectivement de rédiger un compte rendu de cette rencontre.

La Commission Exécutive de l'UGFF, réunie le même jour, a estimé cependant nécessaire qu'une information soit faite sur les principaux éléments mis en avant lors de ce rendez-vous.

Il me semble indispensable de préciser que, s'agissant d'une réunion qui a duré environ 2 h 30, cette synthèse ne constitue pas le reflet in extenso, encore moins le verbatim des échanges et que, ce faisant, elle ne vise pas à une photographie scientifique, même si, s'appuyant sur plus de 10 pages de notes scrupuleuses, elle vise à être la plus objective possible.

C'est Philippe qui a ouvert la séance en rappelant qu'il avait eu des contacts avec moi en amont et qu'il avait procédé, avant cette plénière, à des rencontres bilatérales avec les 6 FD, exception faite de la FERC et des Finances qu'il a choisi de rencontrer ensemble.

Rappelant que notre Confédération avait inscrit la question des évolutions de nos structures dans plusieurs résolutions de congrès confédéraux antérieurs, il a également précisé que les avis et suggestions qu'il allait formuler relevaient de sa responsabilité personnelle et qu'ils « ne faisaient pas loi ».

Après avoir donné quelques éléments constitutifs de ce que devraient être les champs fédéraux (communautés de métiers ou de missions, conventions collectives ou statuts...) et, par voie de conséquence, les Fédérations, Philippe a dit partager le sens de la démarche de l'UGFF sur la nécessité d'évoluer sur la Fonction publique de l'Etat.

Il a rappelé à ne pas créer, ou à prolonger, des périmètres flous. Il a également mis en avant que le système de double affiliation fédérale tel qu'il existe à l'UGFF n'est pas statutaire.

Philippe a par ailleurs mentionné qu'une Fédération, quelle qu'elle soit, ne saurait être une structure d'accueil pour des syndicats « en disgrâce » ou en désaccord avec leur fédération d'origine.

Notre Secrétaire Général a également rappelé ses réserves sur la structuration en syndicats nationaux, en tout cas pour une large partie d'entre eux, notamment en raison des complexités ainsi créées dans les territoires. Ceci étant, il a dit entendre, pour les organisations concernées, l'inopportunité d'ouvrir plusieurs fronts de réformes.

C'est à partir de ces éléments que Philippe a fait part des analyses auxquelles il est parvenu après les rencontres qu'il a menées s'agissant des champs fédéraux proprement dits.

A ce stade, il considère donc que :

- La FD de l'Equipelement doit poursuivre son cheminement qui, rapidement, devrait la conduire à rejoindre une FD de l'Etat (versant FPE s'entend).
- Une FD de la Police ne se justifie pas au sein de la Confédération et qu'il faut tendre soit à une nouvelle FD (sur le ministère de l'Intérieur ?) soit à l'intégration dans une autre structure (FD de l'Etat ?).

Sur une FD de la Sécurité

A plusieurs reprises, divers échos sont remontés faisant part de la volonté de certains camarades et de certaines organisations (ou parties d'organisations) de construire une FD des métiers de la Sécurité. Une telle perspective n'a d'ailleurs pas été démentie par les camarades présents de la FD de la Police.

Philippe a catégoriquement repoussé une telle hypothèse argumentant sur le fait qu'il n'y a pas de communauté de missions, par exemple, entre des vigiles du privé et des policiers nationaux.

J'ai pour ma part renchéri en écartant une piste qui mettrait en avant les questions sécuritaires comme socle possible d'une FD de la CGT.

Philippe a dit que, en revanche, il souhaitait la mise en place d'un groupe de travail confédéral sur les questions de sécurité, ce que je me suis permis d'approuver.

- La Fédération des Activités Postales et de Télécommunication, dont le champ de syndicalisation est de plus en plus tourné vers des salariés relevant du droit privé, doit envisager en priorité ses évolutions par des échanges avec d'autres FD que l'UGFF.
- La FNTE a besoin d'approfondir sa réflexion concrète sur les changements qu'elle doit nécessairement connaître. Ceci étant, la priorité actuelle est sans doute à préparer le mieux possible son congrès qui approche.
- La FERC officie sur un champ à part entière compte tenu de l'importance des enjeux tournant autour de l'éducation et de la recherche. Une pertinence fédérale est donc légitime.
- La FD des Finances, en raison notamment de ses activités qui débordent le champ de la FPE (pôle financier public, travail avec la FD Banques et Assurances, ...), rayonne également sur un champ qui rend pertinent l'existence d'une FD.

En conclusion de son introduction aux échanges, Philippe a précisé que, toujours selon lui, il faut aller vers une véritable FD de l'Etat, dont on peut déduire -mais cela n'a pas été affirmé précisément- qu'elle serait constituée des actuels « affiliés directs », de la sphère de l'Equipe et d'une partie de la FNTE et peut-être de la Police. Cette FD de l'Etat devrait sans doute être articulée avec les deux autres FD -FERC et Finances- qui conservent de manière pérenne une justification fédérale à ses yeux, sans qu'il précise d'avantage quel pourrait être dès lors le dispositif entre ces trois FD.

En corollaire, il préconise la mise en place d'une coordination (s'inspirant peu ou prou de l'Union Interfédérale des Transports) sur les 3 versants de la Fonction publique.

Enfin, il a ajouté que les points de vue qu'il soumettait au débat avaient pour seul but d'aider à la réflexion et aux bons déroulements des divers congrès et instances dirigeantes appelés à prendre des décisions dans les mois qui viennent.

Pour l'UGFF, j'ai voulu replacer le congrès dans son contexte et dans processus.

J'ai donc rappelé que le débat sur l'évolution de nos outils dans le champ de la Fonction publique de l'Etat et, au-delà sur les 3 versants, avait été initié dès 2007. Que, ce faisant, cette démarche s'inscrivait offensivement dans les résolutions adoptées dès le 48^{ème} congrès confédéral et réaffirmées depuis, sans que néanmoins beaucoup de changements soient apparus.

J'ai rappelé également ce qu'était le mandat voté à près de 90 % au dernier congrès de 2013 : pas de statu quo, donc avancer, tout en ne reprenant aucune des 3 pistes de Guidel (pour faire court, une FD de l'Etat, une Union des FD de l'Etat, un regroupement avec la FDSP).

J'ai donc insisté pour dire combien les projets de document d'orientation et de statuts s'inscrivaient dans cette double exigence et qu'ils étaient le fruit de multiples réunions et rencontres, d'une écoute attentive et, d'ores et déjà, de la prise en compte de la quasi-totalité des enrichissements proposés par les camarades de la CE de l'UGFF.

Réaffirmant l'esprit d'ouverture qui présidait à notre démarche et que, bien entendu, d'autres amendements ne manqueront d'être pris en compte pour encore améliorer les textes, j'ai indiqué cependant que le socle ainsi proposé et les principaux points saillants constituaient la seule « feuille de route » que je mettrai en avant et que je défendrai, parce que étant celle qui constitue aujourd'hui un point d'équilibre.

Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT

263, Rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil CEDEX tel : **01 55 82 77 67 ou 56**-mel : ugff@cgt.fr

C'est pourquoi, j'ai clairement souligné que les évolutions éventuelles des 5 FD présentes dépendaient de leur stricte souveraineté et des syndicats qui y sont affiliés et que, à partir de là, le Secrétaire Général de l'UGFF n'avait pas à se prononcer sur le niveau de pertinence des unes et des autres.

Comme, au cours des débats, il a beaucoup été question d'améliorer le travail en commun, j'ai redit combien cette conviction était nôtre depuis longtemps et que, passant des paroles aux actes, nous avons maintenu depuis 2009, même sans la moindre réciprocité, notre invitation aux FD à participer à toutes les CE de l'UGFF. J'ai ajouté que, toujours sans attendre une quelconque démarche similaire, nous proposons d'inviter 2 représentants des FD au futur Conseil National.

Cela m'a permis de remettre en avant, en très résumé évidemment, les points novateurs, et forts des projets de textes du congrès extraordinaire :

- Le Conseil National justement, futur organisme dirigeant en corollaire de la Commission Exécutive, représentant les organisations et permettant un apport décisif à notre vie démocratique.
- Les Branches d'Activités Revendicatives, outils d'approfondissement de notre démarche revendicative, du croisement entre organisations et de mutualisation.
- Un collectif retraité et un collectif encadrement permettant, de manière transversale, de mieux prendre en compte ces enjeux importants.
- Les Collectifs Fonction publique de l'Etat auprès des organisations territoriales de la CGT, dont la mise en place devrait permettre une meilleure lisibilité et cohérence.
- L'Union Inter Fédérale de la Fonction publique qui, en co-construction avec nos camarades de la FPH et de la FPT, faciliterait et renforcerait l'indispensable et essentiel travail en commun sur les 3 versants. Un premier échange positif a eu lieu dernièrement entre les 3 organisations.

Au total ai-je précisé, même si ce qui est proposé ne constitue pas la panacée et ne prétend pas résoudre toutes les nombreuses questions posées, des réponses significatives sont avancées sur les plus importantes des préoccupations : clarification et renforcement de notre organisation sur le champ de l'Etat (ce qui exclut toute forme de coordination, forcément complexe et diluée et allant à rebours des exigences encore accrues de la situation actuelle, qui, pourtant, semble être à l'ordre du jour pour certains), plus grande efficacité dans les territoires, développement de notre travail à 3 organisations sur l'ensemble du champ Fonction publique, meilleure mutualisation de notre démarche revendicative et de nos moyens....

Evidemment, j'ai en revanche écarté toute remise en cause de nos outils nationaux.

De même, j'ai rappelé que, à ce stade, aucune organisation concernée par le « double niveau fédératif » n'avait fait part de sa volonté de ne plus être affiliée demain à l'UGFF (ou à l'UFSE).

Enfin, j'ai dit combien il me semblait nécessaire de clore, de la meilleure façon possible et en rassemblant notre CGT, une séquence débutée il y a 10 ans !

Tout le monde comprendra que je ne fasse pas un compte rendu des interventions des représentantes et représentants des FD : il est, d'une part, de la responsabilité de celles et ceux-ci de retranscrire leurs propos et, d'autre part, cette note n'a ni la vocation ni la prétention de concurrencer la pagination du Capital de notre camarade Karl....

En revanche, la place et le rôle du CCN ayant été évoqué de manière explicite, j'ai indiqué que si, dans l'état actuel de nos propositions, j'étais très dubitatif sur la nécessité d'un avis statutaire du CCN, nous étions en revanche disponibles pour un débat dans cette instance dès lors que celui-ci, disposition indispensable, soit largement préparé en amont. Affaire à suivre.

Outre l'intérêt de sa dimension confédérale, de la prise de responsabilité de Philippe et des éclaircissements apportés, cette réunion aura également permis de vérifier que des incompréhensions demeurent et que des scénarios pas forcément concordants existent au moins sur quelques points : une organisation structurée, mandatée et associant tous les syndicats du champ de la FPE ou une coordination des fédérations, une Union Inter Fédérale sur les trois versants représentée par la seule UFSE pour le champ de la FPE ou par toutes les FD existantes ayant à connaître de la FPE, l'évolution des outils nationaux...

J'ai la ferme conviction -et je la crois très largement partagée au sein de la direction de l'UGFF- qu'il nous faut d'autant plus poursuivre notre démarche construite sur des débats approfondis et une transparence complète. Extrêmement attaché à ce mandat défini collectivement, je suis persuadé que, sur l'essentiel, nous devons demeurer sur le socle que nous avons bâti ensemble et qui est proposé au congrès extraordinaire de mars prochain.



Jean-Marc CANON
Secrétaire Général de l'UGFF